

**Notification de décision de doublement en 1<sup>ère</sup> année**

**Document intégralement renseigné et complété à joindre par l'étudiant au dossier en cas de recours hiérarchique**

L'élève	
Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Adresse personnelle complète	
code postal / ville	
Numéro de téléphone portable	
Adresse mail (adresse mail à laquelle sera transmis le résultat de la commission. Ecrire lisiblement)	@
Spécialité BTS, Option	
Baccalauréat d'origine	
Année d'obtention du baccalauréat	

**Avis motivé du chef d'établissement sur la décision de doublement :**

---



---



---



---

Je vous informe que vous pouvez déposer un recours hiérarchique auprès du recteur de l'académie si vous n'acceptez pas la décision de doublement.

**La date limite de réception des dossiers de recours au SAIO est fixée  
impérativement au 14 juin 2023**

**Envoi ou dépôt des dossiers par courriel au format pdf  
Saio-recours STS : [ce.saio-recoursSTS@ac-creteil.fr](mailto:ce.saio-recoursSTS@ac-creteil.fr)**

Tout recours déposé après cette date ne sera pas examiné : la décision du conseil de classe s'appliquera alors.

<b>Cachet de l'établissement</b>
----------------------------------

A....., le.....  
**Le proviseur  
signature**